

INDEMNITÉ TRANSPORT

TRAJET ➔ DOMICILE – TRAVAIL

Suite à la signature de l'accord salarial, relatif aux mesures salariales de l'année 2023, l'indemnité transport pour les Postières et les Postiers, devant utiliser leur véhicule personnel pour se rendre à leur travail, a été revalorisée avec une nouvelle tranche d'indemnisation Si SUD n'a pas signé cet accord, SUD préfère que cette "indemnité" soit dans vos poches que dans celles de nos dirigeants !

➔ MONTANT DE L'INDEMNITÉ TRANSPORT :

Le montant de l'indemnité* transport dépend de la distance (*la plus courte*) en Km entre le domicile et le lieu de travail :

- 200 €uros par an pour une distance \geq à 7 Km et jusqu'à 20 Km
- 350 €uros par an pour une distance \geq à 20 Km et jusqu'à 25 Km
- 380 €uros par an pour une distance \geq à 25 Km et jusqu'à 30 Km
- 400 €uros par an pour une distance \geq à 30 Km

➔ COMMENT CALCULER SA DISTANCE EN KM :

EXEMPLE : Allez sur le site Mappy : <https://fr.mappy.com/itineraire>, cela vous permet de calculer votre distance avec "le trajet le plus court en Km".

➔ COMMENT FAIRE SA DEMANDE D'INDEMNITÉ :

- ➔ Je me connecte** au site internet : <https://plume.laposte.fr/rh>
- ➔ Je rentre mon identifiant RH précédé de la lettre "P" et mon mot de passe



Attention : Avant de commencer la démarche, prévoyez une photo ou un scan de la carte grise du véhicule.



Si je bénéficie de la prise en charge de l'abonnement "transport public", ma demande d'ITVP mettra fin à cette prise en charge ! Elle n'est pas cumulable avec le Forfait Mobilités Durables (FMD) !

* Cette indemnité est nette de charges et d'impôts sur le revenu.

** Depuis le 04 avril 2023, le portail "Mes démarches administratives RH" remplace "m@vieRH" est accessible depuis l'intranet Plume mais aussi depuis l'espace RH de .com1., à partir de son ordinateur, son smartphone et/ou sa tablette, ou depuis l'intranet interne.

**SUD PTT, UN SYNDICAT TOUJOURS À L'ÉCOUTE,
QUI INFORME, QUI DÉNONCE, QUI REVENDIQUE,
QUI AGIT... POUR TOUTES ET TOUS !**

SUD APT 13 - Syndicat Solidaires Unitaires Démocratiques des Bouches-du-Rhône

BP 90055 13202 Marseille Cedex 02 - Tél : 04.91.11.63.30 / Fax : 04.91.11.63.39

Mail : sud13poste@orange.fr / Site internet : www.sudptt13.org / Facebook : www.facebook.com/SUDPICMPA